

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 novembre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 novembre 2023, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé, établi par la présidence du Conseil de sécurité, de la réunion publique des membres du Conseil organisée selon la formule Arria, le 13 juillet 2023, sur le thème « Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile traversant des frontières sur terre et en mer : une nouvelle vague de crises ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassili Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 9 novembre 2023 adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé de la réunion publique des membres du Conseil
de sécurité organisée selon la formule Arria le 13 juillet 2023
sur le thème « Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile traversant
des frontières sur terre et en mer : une nouvelle vague de crises »**

Introduction

Le 13 juillet, la Fédération de Russie a tenu une réunion organisée selon la formule Arria en vue de traiter des problèmes urgents que rencontrent les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile traversant des frontières terrestres et maritimes, et de chercher de possibles solutions pour leur assurer sûreté et sécurité et de bonnes conditions de vie. La réunion s'est tenue dans la salle du Conseil économique et social.

Maria Zabolotskaya, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présidé la réunion, à laquelle ont participé tous les membres du Conseil de sécurité, d'autres États Membres de l'Organisation ainsi que des représentant(e)s d'organismes et d'entités des Nations Unies. Une note de cadrage avait été publiée avant la réunion.

Des exposés ont été présentés par Elizabeth Tan, Directrice de la Division de la protection internationale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Federico Soda, Directeur du Département des opérations et des situations d'urgence de l'Organisation internationale pour les migrations ; Minata Samaté Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social de l'Union africaine ; Angelina Nyachol, représentante de la société civile ; Daniel Kovalik, professeur et avocat spécialisé dans les droits humains.

Dans ses observations liminaires, M^{me} Zabolotskaya a expliqué en quoi le sujet revêtait un caractère d'urgence, exprimant sa préoccupation face au nombre croissant de décès qui survenaient sur les itinéraires de migration partout dans le monde, en particulier en mer Méditerranée, une voie utilisée par les migrants pour gagner l'Europe depuis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les mêmes problèmes se posaient s'agissant des voies migratoires qui passaient par l'Atlantique et le Sahara avec également des décès de migrants à la frontière séparant les États-Unis d'Amérique du Mexique.

M^{me} Zabolotskaya a déclaré que la protection des personnes apatrides, des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile représentait un aspect important de l'action visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Alors que le Conseil de sécurité avait adopté la résolution [2240 \(2015\)](#) sur la situation des migrants dans la région méditerranéenne, qui était reconduite chaque année, le problème s'aggravait. La Représentante permanente adjointe s'est interrogée sur l'efficacité de la résolution. Elle a axé son intervention sur les causes du flux croissant de migrants qui arrivaient en Europe du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, pointant l'héritage des pratiques colonialistes et néocolonialistes et l'ingérence illégale des pays occidentaux dans les affaires intérieures d'États souverains, qui conduisait à leur déstabilisation et au renversement de leur gouvernement légitime, comme en Libye.

M^{me} Zabolotskaya a condamné des mesures qui équivalaient à une guerre non déclarée de l'Occident contre les migrants, comme les réformes adoptées par l'Union

européenne qui visaient à placer les migrants en détention et à les refouler aux frontières, en contraignant notamment les bateaux qui les transportaient à rentrer dans leur port d'origine ou en ne portant pas secours à des embarcations en détresse ou encore en mettant des obstacles aux activités des opérateurs privés de recherche et de sauvetage. Elle a communiqué des informations sur les violations des droits des migrants en Europe, entre autres les violences, la xénophobie, le racisme, la discrimination raciale et l'islamophobie. À cet égard, elle a dit être préoccupée par les politiques migratoires des Gouvernements lituanien, letton, polonais, grec, italien, espagnol, français, britannique et japonais.

M^{me} Zabolotskaya a également appelé l'attention sur les conséquences des 20 années de la campagne militaire menée par les États-Unis en Afghanistan, qui s'était arrêtée brutalement en laissant les nombreuses personnes réfugiées aux États-Unis aux prises avec la pauvreté, la faim et le terrorisme. Elle s'est déclarée inquiète par la situation tragique des migrants qui mourraient en traversant la frontière entre le Mexique et les États-Unis, ainsi que par le sort de centaines de migrants adolescents qui étaient victimes d'exploitation, de traite et du travail forcé aux États-Unis.

Déclarations des intervenant(e)s

M^{me} Tan a abordé devant le Conseil les questions essentielles de la protection et des droits humains des réfugiés et des migrants dans leur quête de sécurité, de dignité et de possibilités à saisir, ainsi que les tragédies humaines qui nécessitaient qu'une action multilatérale soit entreprise d'urgence. Elle a évoqué les disparitions et les morts qui survenaient sur les itinéraires maritimes et terrestres, fournissant à cet égard des statistiques sur les migrants et les réfugiés en Asie et dans les Caraïbes, sur ceux qui traversaient la Méditerranée, ceux qui entreprenaient de rejoindre la Libye depuis l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est et la Corne de l'Afrique, ainsi que sur la situation dans les Amériques. Elle a appelé l'attention sur les solutions multiformes qui s'offraient pour répondre aux problèmes posés par les flux mixtes de réfugiés et de migrants, dont l'application des instruments internationaux et régionaux pertinents, et a mis en évidence trois domaines d'action : renforcer la collaboration axée sur les droits le long des itinéraires de mouvements migratoires mixtes ; intensifier la recherche et le sauvetage de migrants, et mettre en œuvre des mécanismes efficaces imposant le débarquement sur les voies maritimes meurtrières ; redoubler d'efforts pour remédier aux causes profondes des déplacements et des migrations.

M. Soda a donné un aperçu de l'actuelle situation humanitaire des migrants et des réfugiés en divers endroits du monde, des risques auxquels ils faisaient face et des principales raisons qui poussaient ceux qui entreprenaient de traverser la Méditerranée au péril de leur vie. Pour conclure, il a proposé d'œuvrer de concert à la création d'itinéraires, de voies et de mécanismes permettant des migrations sûres, ordonnées et régulières et assurant la protection des droits des personnes en déplacement afin de prévenir les situations de vulnérabilité ; il a appelé à accroître l'aide et l'investissement nécessaires pour développer des services qui soient inclusifs et utiles aux migrants et aux réfugiés ainsi qu'à la population locale.

M^{me} Samaté Cessouma a communiqué des informations sur les problèmes que soulevaient les déplacements forcés en Afrique, qui étaient causés par divers facteurs tels que les conflits, la violence, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, le manque de bonne gouvernance, ainsi que le terrorisme et l'extrémisme. Elle a décrit les solutions que l'Union africaine avait proposées lors du sommet consacré à la situation humanitaire sur le continent africain. Elle a exposé les travaux de trois centres chargés des migrations à Bamako, Khartoum et au Maroc et de centres de transit situés en Afrique du Nord, en Libye, en Tunisie et dans d'autres pays, et a présenté en détail la façon dont l'Union africaine coopérait à l'échelle

internationale avec les parties prenantes concernées. Elle a souligné l'importance que revêtaient les institutions et instruments régionaux existants dans le traitement de la question des migrations sur le continent.

M^{me} Nyachol a engagé les États et les organisations à mettre en place des passerelles afin d'atténuer les difficultés rencontrées par les réfugiés, migrants et demandeurs d'asile et de protéger leurs droits, ce qui supposait notamment de leur donner accès à l'éducation, au travail, aux soins de santé, de leur fournir des visas et d'assurer leur sécurité. Elle a soulevé la question des papiers en règle dont les migrants et réfugiés devaient être munis pour échapper à la traite et aux autres infractions dont ils pouvaient être victimes, soulignant l'importance de l'action menée à cet égard par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

M. Kovalik a fait le récit d'un déplacement qu'il avait effectué peu de temps auparavant dans le Donbass, une région qui faisait elle-même face au problème des réfugiés à la suite du coup d'État à Kiev et de la guerre civile qui avait débuté en 2014. Il a décrit la situation qui résultait de la très forte augmentation de migrants qui franchissaient la frontière sud des États-Unis. Il a appelé l'attention sur le sort terrible des enfants migrants et des mineurs non accompagnés dans cette région, qui étaient maintenus en détention et séparés de force de leur famille. Il a également communiqué des informations sur l'exploitation d'enfants migrants aux États-Unis par de grandes entreprises américaines telles que J. Crew, Walmart, Target, Ben Jerry's Ice Cream et d'autres. Il a condamné les sanctions économiques appliquées par les États-Unis contre Cuba, le Nicaragua et la République bolivarienne du Venezuela, qui étaient des facteurs de migration et a demandé aux autorités américaines de mettre fin à ces sanctions illégales et unilatérales. Il a recommandé que l'Organisation des Nations Unies nomme un expert indépendant qui serait chargé d'enquêter sur la situation des migrants à la frontière sud des États-Unis.

Déclarations des membres du Conseil de sécurité

Le Représentant du Brésil a mis l'accent sur la nature multidimensionnelle des migrations et des déplacements forcés, qui requérait des réponses complexes. Il a indiqué que les migrants et les personnes déplacées de force ne devaient pas être considérés comme une menace contre la paix et la sécurité, et que le phénomène de la migration lui-même ne devait pas être vu comme un crime puni par la loi. Il a insisté sur les droits souverains des États s'agissant du contrôle de leurs frontières. Il a appelé l'attention sur les naufrages récurrents qui s'étaient produits en mer Méditerranée causant la perte de milliers de vies et a signalé à cet égard la responsabilité qui incombait aux États de faire en sorte que les mesures de gestion de leurs frontières soient respectueuses des droits humains et des principes d'égalité et de non-discrimination, et que les expulsions collectives soient évitées. Il a déclaré que le Brésil considérait le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés comme des outils essentiels.

La Représentante de la Suisse s'est dite inquiète du nombre inédit de personnes en situation de déplacement, et a consacré sa déclaration en grande partie au besoin de protéger les déplacements forcés et à la démarche globale suivie par son pays. Elle a également communiqué des informations sur le forum qui devait se tenir à Genève en décembre et dont l'objectif était de donner l'occasion de tirer parti des engagements pris par les États, de partager les bonnes pratiques et de développer la coopération en vue de réduire le risque de déplacement forcé et d'en alléger les conséquences. Elle a déclaré que la prévention des conflits était primordiale pour réduire les déplacements forcés et qu'il était donc impératif que le Conseil de sécurité continue d'œuvrer à une paix durable à l'échelle mondiale.

Le Représentant des États-Unis a mis l'accent sur l'importance que revêtaient la sûreté et la sécurité des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Son pays avait dépensé à l'échelle mondiale plus de 17 milliards de dollars pour financer l'aide humanitaire. Le Représentant a fourni des informations sur les partenariats que les États-Unis avaient noués avec des gouvernements, des banques multilatérales de développement, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de venir en aide aux personnes déplacées de force. Il a exhorté les États à appliquer à plus large échelle des programmes de protection adaptés visant à éliminer le risque de traite des migrants et les atteintes et l'exploitation sexuelles auxquelles ils étaient exposés. Il a également exprimé sa volonté de renforcer la coordination régionale et d'améliorer le partage d'informations face aux migrations maritimes. Il a indiqué que les États-Unis ne pouvaient ignorer le fait que l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie était la cause d'une crise de vaste ampleur en matière de réfugiés.

Le Représentant du Japon s'est déclaré préoccupé par le nombre sans précédent de réfugiés et de migrants qui résultait de conflits, de violences, de violations des droits humains et de persécutions. Il a indiqué que la région méditerranéenne était le théâtre d'une circulation de plus en plus dense de réfugiés et de migrants, ce qui en faisait l'itinéraire de migration le plus meurtrier du monde. Il a noté que diverses régions du monde, dont les Amériques, l'Afghanistan, la Syrie et le Myanmar connaissaient d'importants problèmes complexes liés aux déplacements. Il a réaffirmé les engagements qu'avait pris le Japon pour traiter de manière préventive la crise des réfugiés et des migrants en s'attachant avant tout à promouvoir la sécurité humaine. Notant que l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie avait fait des millions de réfugiés et de déplacés, il a demandé à la Russie de retirer ses troupes de l'Ukraine.

La Représentante de l'Équateur a soulevé le problème des conditions de sécurité et des droits humains des migrants partout dans le monde, déclarant qu'il requerrait une démarche globale et des mécanismes de prévention. Elle a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur les millions de réfugiés et de déplacés qu'avait entraîné l'agression militaire de l'Ukraine, les mauvaises conditions de sécurité en Haïti et l'instabilité en divers lieux du continent africain. Elle a également déclaré que l'Équateur accueillait de longue date des milliers de personnes fuyant l'instabilité, la violence ou la guerre, dont la plupart étaient originaires de Colombie et de la République bolivarienne du Venezuela.

Le Représentant de la Chine a vivement engagé la communauté internationale à accorder une plus grande attention à la crise humanitaire et à prendre des mesures ciblées de manière coordonnée. Il a évoqué la détérioration de la situation en Haïti et en Afghanistan ainsi qu'en Afrique du Centre et du Nord, les décès de migrants lors de leur traversée de la mer Méditerranée, la crise des réfugiés causée par le conflit israélo-palestinien et les guerres civiles en Libye et en République arabe syrienne. Il a mis en avant ce que faisaient le Pakistan, le Liban, la Türkiye et d'autres pays pour aider les migrants. Il a exhorté les parties au conflit à régler leurs désaccords dans le cadre de consultations afin de parvenir à une paix et une stabilité à long terme et éliminer ainsi les causes profondes des déplacements. Il a fait observer que les sanctions unilatérales n'étaient pas fondées en droit international, compromettaient les perspectives de développement des pays visés et augmentaient les souffrances de leur population.

Le Représentant du Mozambique s'est dit inquiet du nombre élevé de décès qui survenaient sur les itinéraires de migration, l'Afrique et l'Asie étant touchées de manière disproportionnée. Il a souligné qu'il fallait trouver des solutions collectives au problème des migrations par le renforcement de la coopération et de la

coordination internationales. Il s'est félicité à cet égard de la détermination exprimée par les dirigeants du monde lors du sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants en 2016 et de l'adoption du Pacte mondial sur les migrations. Il a également relevé le besoin de sensibiliser aux droits des migrants et des réfugiés et d'améliorer la fourniture de l'aide humanitaire ainsi que les programmes de développement.

Le Représentant de Malte a déclaré que la question des migrations devait être traitée dans son ensemble et englober la prévention et le règlement des conflits, l'aide humanitaire, le développement, la coopération, l'action climatique et les solutions durables à long terme. Il a dit que la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ainsi que les conflits et les crises socioéconomiques qui sévissaient dans le monde avaient contraint des millions de personnes à quitter leur foyer. Les effets des changements climatiques compromettaient la résilience des communautés les plus vulnérables. Il a fait observer que Malte était directement touchée par des flux transfrontières qui exerçaient une pression considérable sur les ressources et les infrastructures nationales. Il a souligné qu'il importait de lutter contre les modèles de fonctionnement des trafiquants et des réseaux de contrebande et a mis l'accent sur le rôle de la coopération internationale à cet égard.

Le Représentant de l'Albanie a déclaré que les États étaient tenus par le droit international des réfugiés de protéger et de secourir les personnes qui se trouvaient en détresse en mer ou sur terre. Il s'est inquiété de la protection des réfugiés et demandeurs d'asile liés à l'agression contre l'Ukraine. Il a insisté sur la nécessité de trouver des solutions efficaces au problème des migrations et il a appelé à la création de voies migratoires légales propres à empêcher que les migrants ne soient incriminés et exposés à la xénophobie.

Le Représentant du Gabon a rappelé qu'un grand nombre de personnes perdaient la vie sur les itinéraires de migration qu'elles empruntaient pour gagner l'Europe depuis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. La voie méditerranéenne était à l'origine du plus grand nombre de morts dans le monde. Le Représentant a demandé que des mesures soient prises d'urgence pour empêcher les décès en mer. Il a condamné les violations des droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile et exigé que ceux-ci soient traités avec humanité indépendamment de leur pays d'origine. Il a mis en évidence les facteurs à l'origine de la dégradation des conditions de vie dans de nombreux pays, déclarant que les solutions aux crises migratoires devaient tenir compte du lien étroit qui unissait migration et développement et inclure un renforcement de la coopération, le partage des responsabilités entre États et le respect des droits humains.

Le Représentant du Royaume-Uni a relevé le grand nombre de personnes déplacées dans le monde, qui étaient vulnérables à l'exploitation et aux atteintes aux droits humains. Son pays œuvrait en partenariat avec les autres États à lutter contre les migrations irrégulières. Le Représentant a mis en avant le rôle important qui revenait au Conseil de sécurité pour minimiser les facteurs des déplacements et il a demandé au Conseil de continuer d'appuyer les efforts déployés dans les régions à cet égard. L'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie a été citée comme étant la cause d'une vague de réfugiés.

Le Représentant de la France a dit que le sujet des migrations ne devait pas être exploité au sein du Conseil de sécurité. Il a qualifié l'Europe de terre d'asile, se référant aux Ukrainiens qui avaient fui leur pays à la suite de l'agression russe. Il a déclaré que la France contribuait financièrement à la satisfaction des besoins humanitaires dans différents pays et à la lutte contre la contrebande et le trafic de migrants et de réfugiés, et qu'elle participait à l'opération IRINI de l'Union européenne. Il a engagé à coopérer à l'échelle internationale pour faire en sorte que

ce qui s'était passé en Méditerranée ne se reproduise plus et pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements humains.

Le Représentant du Ghana a déclaré que les migrations étaient inscrites dans l'histoire de plusieurs nations africaines dont les populations, transportées de force de l'autre côté de l'Atlantique, étaient devenues les victimes du colonialisme. Il a mis en évidence les principaux facteurs de migration et fait valoir la nécessité pour les États de renouveler leurs engagements de mettre en œuvre les instruments internationaux sur les migrations, de respecter les droits humains des migrants, de donner plus de poids aux partenariats noués avec les institutions régionales et de remédier aux causes profondes des migrations. Il a préconisé d'adopter une démarche mobilisant toute la société et d'harmoniser les politiques migratoires au sein du cadre mondial de référence.

La Représentante des Émirats arabes unis a appelé l'attention sur la situation inquiétante dans laquelle se trouvaient les personnes déplacées de force qui n'avaient pas accès aux produits de première nécessité et étaient vulnérables à la violence sexuelle et fondée sur le genre, à l'exploitation et aux mauvais traitements. La communauté internationale devait mettre l'accent sur la prévention de ces déplacements forcés. La Représentante a fait observer que la stabilité, l'inclusion et la prospérité économique contribuaient à ancrer les personnes dans leur communauté. Elle a également indiqué que les conflits ne constituaient pas le seul facteur des déplacements forcés, rappelant à cet égard que les changements climatiques étaient indissociables de ceux-ci. Elle a fait connaître l'intention de son pays de pousser plus avant l'étude des changements climatiques en tant que facteurs de fragilité, d'instabilité et de déplacement de population.

Par ailleurs, M^{me} Zabolotskaya a répondu à certains membres du Conseil qui, au lieu de débattre du sujet ou d'examiner leur responsabilité eu égard au flux de migrants, avaient décidé de détourner l'attention de cette question en évoquant la crise ukrainienne. Elle a déclaré que la Fédération de Russie accueillait des migrants et des réfugiés ukrainiens depuis 2014, date à laquelle le régime de Kiev avait entamé une guerre contre la population russe du Donbass. Elle a ajouté que son pays comptait deux millions de réfugiés à l'époque et qu'à présent, 4,5 millions d'Ukrainiens vivaient en Fédération de Russie en bénéficiant d'une aide gouvernementale complète. À ceux qui avaient dit que l'augmentation du nombre de réfugiés résultait de la guerre en Ukraine, elle a répondu que cette guerre était elle-même le résultat de la décision prise par M. Zelensky d'essayer de « gagner sur le champ de bataille ». Elle a relevé que ceux qui s'étaient montrés préoccupés par les migrants ukrainiens s'employaient en même temps à fournir davantage d'armes au régime de M. Zelensky, armes qui étaient utilisées contre des civils. Elle a également appelé l'attention sur le fait que les pays occidentaux mettaient en place à l'intention des migrants provenant d'Ukraine un régime juridique distinct de celui qui était applicable aux migrants d'Afrique et d'Asie.

Déclarations d'États Membres

Le représentant de la République arabe syrienne a souligné les problèmes rencontrés, plus particulièrement en mer, par les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui étaient victimes de contrebande et de traite, de discrimination, de xénophobie, de détention arbitraire et de violations des droits humains. Il a rappelé que les conditions économiques défavorables dans les pays d'origine étaient l'une des principales causes des migrations, cette situation étant encore aggravée par les mesures coercitives unilatérales illégales et inhumaines que subissaient ces pays. Il a fourni des informations sur les conséquences des sanctions unilatérales prises par les États-Unis et l'Union européenne pour la situation humanitaire en Syrie. Il s'est en

autre déclaré inquiet face à des informations récentes faisant état d'une détérioration de la situation à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, et à Mayotte.

Le représentant du Pakistan a défini les principaux facteurs qui étaient à l'origine de la crise grave qui se déroulait en lien avec les migrants et les réfugiés. Il s'est dit préoccupé par le naufrage qui s'était produit peu de temps auparavant au large des côtes de la Grèce et avait fait des centaines de morts. Il a parlé de l'expérience pakistanaise d'accueil de réfugiés, au nombre desquels on comptait notamment 3,5 millions d'Afghans. Il a demandé un soutien aux pays hôtes sous la forme d'un financement prévisible, disponible en temps voulu et sectoriel, l'autonomisation des réfugiés par l'éducation et leur accès équitable aux soins de santé et à l'emploi. Il a en outre déclaré qu'il fallait examiner et restructurer le dispositif de mise en œuvre existant des pactes mondiaux.

Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a considéré que les migrations pouvaient constituer un facteur de développement, de croissance économique et de prospérité et enrichir les sociétés sur le plan culturel. Il a énuméré les causes premières des migrations et a déclaré que la politique occidentale d'intervention dans divers pays avait créé un effet boomerang dans les pays développés qui se manifestait par l'importance des flux migratoires. Il a condamné les mesures coercitives unilatérales qui constituaient une autre cause structurelle de la crise migratoire, en particulier pour la République bolivarienne du Venezuela. La paix et la sécurité ne pouvaient être atteintes que par le respect et la stricte adhésion aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il a exprimé la solidarité de son pays au Gouvernement et au peuple pakistanais en lien avec la mort tragique de 300 migrants pakistanais en Méditerranée.

Le représentant de la Tunisie a dit sa préoccupation face aux facteurs conduisant au déplacement de millions de personnes, lesquelles se retrouvaient en butte à l'exploitation et aux mauvais traitements, à la contrebande et à la traite. Il a fait référence à de nombreuses observations émanant de l'ONU et de la communauté internationale, qui indiquaient que la région méditerranéenne était l'une des plus meurtrières pour les migrants irréguliers, en particulier ceux qui étaient originaires de l'Afrique subsaharienne. Il a dit que la Tunisie, touchée par ce phénomène, s'engageait à traiter cette situation à la fois d'un point de vue humanitaire et juridique. Il a communiqué les bonnes pratiques de son pays à cet égard.

Le représentant de la Libye a décrit les migrations comme un phénomène mondial requérant une action collective. Il a déclaré que les pays de transit qui cumulaient une instabilité politique et des difficultés économiques et étaient le théâtre de conflits devaient être aidés, ce qui supposait de rechercher une solution durable pour les migrants. Il a exhorté à prendre des mesures efficaces de lutte contre les violations des droits humains des migrants exposés à l'exploitation et à la traite. Il a également préconisé d'adopter une stratégie unifiée dans le système des Nations Unies et a dit espérer que la question des migrations ne serait ni politisée ni utilisée pour régler des comptes sur le plan politique.

Le représentant du Mexique a insisté sur le fait que les migrations ne constituaient pas un problème à régler mais un phénomène à gérer dont les causes étaient multidimensionnelles. Il a précisé que le Mexique était un pays d'origine, de destination, de transit et de retour des migrants. Il a présenté l'expérience que son pays avait faite de la coopération internationale pour trouver des solutions au problème des migrations. Il a réaffirmé l'adhésion du Mexique au Pacte mondial sur les migrations et déclaré une fois de plus qu'il fallait créer des mécanismes multilatéraux et s'y conformer pour permettre des migrations sûres, ordonnées et régulières et faire en sorte que tous les réfugiés, migrants et demandeurs d'asile jouissent de bonnes conditions de vie et soient en sûreté.

Le représentant de la Türkiye a décrit son pays comme un pays de transit et de destination qui, du fait de sa situation géographique, était l'un des plus touchés par les migrations irrégulières et les déplacements forcés. Il a rappelé que les migrations ne devaient pas être politisées ni instrumentalisées et que la protection et l'aide dont les migrants avaient besoin devaient être au cœur des politiques humanitaires. Il a évoqué la tragédie du naufrage en mer Méditerranée, au large des côtes de la Grèce, et la situation en République arabe syrienne, qui illustraient la gravité du problème et la nécessité d'agir. Pour conclure, il a répété que seuls le partage des responsabilités et la coopération internationale pouvaient permettre de traiter efficacement ce problème.

Le Représentant de l'Iran a déclaré que la situation complexe des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile requérait une approche globale qui devait consister à créer des itinéraires de migration légaux et sécurisés, à assurer l'accès à l'aide humanitaire, à lutter contre la xénophobie et la discrimination et à s'attaquer aux causes profondes des déplacements. La coopération internationale était reconnue comme un élément crucial. Le Représentant a donné des précisions sur la situation dans laquelle se trouvaient plus de cinq millions de réfugiés afghans en Iran et sur les effets négatifs que les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis à Téhéran avaient sur ces personnes.

Observations finales

La Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie a remercié les intervenant(e)s pour avoir communiqué des informations sur les tendances migratoires, à savoir le nombre de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile sur terre et en mer, avoir analysé les principaux problèmes qu'ils rencontraient et avoir présenté des approches globales susceptibles de remédier aux causes profondes des déplacements forcés et de favoriser des solutions à long terme visant à prévenir ce phénomène.

Conclusion

La réunion publique organisée selon la formule Arria a permis aux membres du Conseil de sécurité, aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux observateurs permanents et aux organisations non gouvernementales d'obtenir des informations sur les aspects complexes et la dimension humanitaire des migrations et des déplacements, l'accent ayant été mis sur les périls associés à la traversée des frontières.